

RECOLOGNE



les infos municipales

N° 58

Juin 2018



SOMMAIRE

- Retro
- Le mot du Maire
- Budget commune
- Budget assainissement
- Comité des fêtes
- En bref
- informations pratiques
- Le parc automobile en 1914
- Info en images

www.recologne.com

2200 signatures pour dénoncer des... comptes d'apothicaire

Recologne veut sa pharmacie

« On était prêts à bloquer le tour de France. Mais la décision des autorités ne nous a été communiquée qu'après le passage de la grande boucle à Recologne. Un projet qui en dit long sur la détermination des habitants de ce petit village situé à une quinzaine de kilomètres de Besançon aux confins du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône. Depuis plusieurs années, Recologne veut sa pharmacie. Le conseil régional de l'ordre, la DRASS, le préfet refusent l'autorisation d'ouverture en invoquant un quota de population insuffisant. « Ils ne savent pas compter » estiment les Recolenois qui ont lancé une vaste campagne de signatures de pétition.

A ce jour, plus de 2200 personnes ont signé ce texte qui réclame l'ouverture d'une pharmacie. Actuellement le quota de population imposé est de 2500 habitants dans la zone concernée, avec une dérogation possible en milieu rural à 2000 habitants. Mais en fait, tout dépend de la façon dont cette zone est délimitée. Ainsi dans le calcul effectué par les autorités, ne sont pris en compte que 50 % des habitants d'Audeux et de Noironte qui sont à mi-chemin de Recologne et de Pouilley-les-Vignes, village où il y a déjà une pharmacie. Les partisans du projet soulignent d'autre part qu'on a « oublié » de comptabiliser Ruffey-le-Château. Une petite commune à quelques kilomètres de Recologne mais qui est incluse dans la zone d'attraction de la pharmacie de Marnay.

L'autre argument développé est celui de la période de référence. Les calculs sont faits à partir des chiffres officiels, c'est-à-dire le recensement de 1982. En huit ans, le secteur, qui fait partie de la grande périphérie bisontine, a connu un boom démographique très important. A Recologne, par exemple, la population s'est accrue de 30 % d'après les chiffres du dernier recensement qui resteront officieux jusqu'en septembre. Tant qu'ils ne sont pas publiés au

JO ces chiffres ne peuvent servir de base de référence, et Recologne semble condamné à vivre avec son passé, sans pharmacie.

Mobilisation générale

Seulement, toute la population, conseil municipal en tête, s'est mobilisée pour faire tomber cette barrière des « comptes d'apothicaire » et obtenir ce qui est devenu une priorité municipale. Depuis 83, une pharmacienne dépose régulièrement un dossier pour ouvrir une officine. Elle vient d'essuyer un nouveau refus et reprepère son dossier. Par ailleurs un autre candidat est sur les rangs. Pour plaider leur cause auprès des autorités ils auront désormais le poids des 2200 signatures et le soutien inconditionnel des élus. Le maire du village, Bernard Perrier, et le conseiller général Claude Girard ont d'ores et déjà demandé une entrevue au préfet pour lui expliquer l'urgence de cette autorisation. « C'est vrai il y a trois pharmacies à moins de dix kilomètres de Recologne », reconnaît Daniel Meyer, le premier adjoint, mais lorsque nos enfants sont malades on n'arrête pas de faire des kilomètres pour acheter les médicaments. Au village il y a désormais un bureau de poste, une gen-



Daniel Meyer, premier adjoint de la commune de Recologne : « nous ferons tout pour obtenir notre pharmacie ».

(Photo « LE PAYS » - E. C.)

darmerie, à la rentrée, on ouvre une école maternelle les deux médecins installés depuis six ans semblent avoir suffisamment de clientèle alors pourquoi pas une phar-

macie ? Cet établissement est indispensable au développement de la commune et nous ferons tout pour l'obtenir ». La volonté collective l'emportera-t-elle sur la sévère

réalité des quotas ? Verdict sans doute début septembre.

Pascal BUSY

LE MOT DU MAIRE

A quelques jours de l'été, période de l'année où nous vivons plus souvent à l'extérieur, où les entretiens de jardin et les travaux se font plus fréquents, il me semble nécessaire, pour la tranquillité de chacun des 650 habitants de notre village, de faire un petit rappel des règles élémentaires de respect entre voisins. Que l'on vive dans un immeuble ou dans un pavillon, au cœur du village ou en lotissement, les relations de bon voisinage sont souvent dégradées par méconnaissance de la réglementation en matière de nuisances. Je ne vais pas rappeler ici tous les codes qui en fixent les seuils, souvent subjectifs et contestés, mais plutôt faire appel au bon sens de chacun. Toute gêne (odeurs, bruits, végétation envahissante, déjections et aboiements de chien, poubelles sur le trottoir, quelquefois sous les fenêtres du voisin, ou devant l'entrée de l'école, etc...) que vous fait subir votre voisin peut être considérée comme un trouble du voisinage. Un trouble ne devient répréhensible qu'à partir du moment où il est considéré comme "anormal". Le problème est de savoir ce qu'est un trouble "normal", inhérent à la vie en société, et au contraire ce qui constitue un trouble "anormal" ! L'excès n'étant pas défini, il se mesure essentiellement en fonction du degré de tolérance que l'on peut supporter ordinairement à l'intérieur d'une société, ce degré de tolérance n'étant par ailleurs pas le même selon que l'on est jeune ou âgé, homme ou femme, etc...

Je ne vais pas non plus rappeler ici les sanctions qu'encourent les contrevenants. Je préfère simplement demander à chacun un peu de bon sens.

Bon été à tous !

TRAVAUX DU PRESBYTERE

Depuis quelques mois, les travaux de transformation du presbytère ont commencé. Après la phase de démolition, l'entreprise en charge du gros œuvre a terminé l'essentiel des travaux sur le bâtiment, la charpente est presque achevée, les murs d'enceinte du jardin sont en cours de reconstruction, le puits sera conservé et sécurisé, les murs seront habillés de pierres sur le côté extérieur afin de conserver l'aspect originel. Nous avons rencontré des problèmes sur cet important chantier de rénovation. En effet, comme a plaisir à le répéter un de mes adjoints, si le bâtiment paraissait beau de loin, il était loin d'être beau ! Chaque réunion de chantier apportait son lot d'inquiétudes, de choix techniques, puis de solutions. La charpente, presque terminée à ce jour, nous a causé quelques soucis, suite à une erreur de conception, ou de fabrication, sur la dernière partie du toit. Votre maire a dû hausser le ton pour se faire entendre ! Il ne demandait pourtant rien de compliqué, simplement de refaire le toit comme il était depuis des décennies, droit et aligné, sur le faîtage et sur le côté de l'église. On voulait le convaincre que ce n'était pas possible, que la charpente avait été conçue par un logiciel, fabriquée par des outils robotisés, etc... Pourtant, il y a plus d'un siècle, les charpentiers de l'époque n'avaient pas de "bac pro", pas de machines automatisées, ils étaient au travail dès l'âge de 14 ans, travaillaient dur, 12 heures par jour et, avec beaucoup de bon sens, ils réalisaient de très beaux toits ! Mais ça, c'était avant!

Dans les semaines qui viennent, les menuiseries extérieures vont être posées, le terrassier va entreprendre la délicate démolition du mur du côté de la rue de la Grande Fontaine. Ensuite, une grue de 80 tonnes sera nécessaire pour mettre en place les éléments préfabriqués de 6 mètres de haut.

J'en profite pour remercier toutes les personnes qui œuvrent sur le chantier, les conseillers qui suivent avec moi l'avancement des travaux, et particulièrement Franck VERIN pour son investissement sur ce dossier, malgré ses obligations professionnelles.

ATTENTION ! LINKY ARRIVE... et nous sommes tous concernés.

Annoncé depuis des années, il arrive ! Je veux naturellement parler du nouveau compteur électrique LINKY. Sur le web, beaucoup d'articles et de forums lui sont consacrés, avec d'un côté, les "pour ENEDIS", évidemment, qui trouvent avec cet appareil de nombreux avantages (relève à distance, modification de tarification, coupure et rétablissement d'alimentation, tout cela sans se déplacer) et surtout beaucoup d'économies en finalité. Dans l'autre camp, les "contre", ennemis jurés de toutes les ondes électromagnétiques, des courants porteurs, de l'intrusion dans la sphère privée. Il est vrai qu'avec nos téléphones, nos messageries, nos cartes bancaires, internet, etc..., nous vivons incognito!

Il faut savoir que votre compteur est la propriété de la commune, et certains conseils municipaux ont délibéré pour s'opposer au déploiement de LINKY. Ces délibérations sont souvent annulées par les préfets. Notre commune n'a pas pris de décision pour s'opposer à l'installation de ce nouveau compteur, mais, individuellement, vous pouvez le refuser. Vous encourez alors une amende de 1500€, sur la base d'une loi qui n'a jamais été votée par les parlementaires, et vous devrez, tous les mois, communiquer l'index de votre compteur à votre fournisseur d'énergie. A vous de voir !

LE CHÂTEAU

Les travaux de réhabilitation du château de Recologne sont presque entièrement terminés. Des locataires ont emménagé dans les 9 logements. Un permis de construire a de nouveau été déposé pour la réfection des toitures ; ces derniers travaux devraient débuter cet été. Les abords ont été aménagés, les eaux de la toiture seront canalisées.

Je rappelle que le château est une propriété privée. Depuis quelques semaines, je reçois régulièrement des plaintes de la part des locataires excédés par la présence de personnes venant troubler leur tranquillité. Les gendarmes ont dû intervenir pour régler un différend entre riverains et locataires du château.

Je sais que certains d'entre vous avaient pris l'habitude, durant les travaux, de se promener autour de cette belle demeure, accompagnés ou non de leurs chiens. Il faut maintenant respecter la tranquillité des locataires. Dans les semaines qui viennent, un accès au parc public sera ouvert entre la propriété de M. COULON et le groupe scolaire. A l'intérieur du parc, des panneaux signaleront les limites du domaine public. En attendant, l'accès est possible par le parking supérieur situé le long du mur.

Le budget primitif 2018 pour la commune M 14

| | <u>Dépenses</u> | <u>Recettes</u> |
|--|-------------------|-------------------|
| EXPLOITATION | | |
| 11 Charges générales | 180200 € | |
| 12 Charges de personnel | 79000 € | |
| 022 Dépenses imprévues | 19000 € | |
| 65 Gestion courante | 42000 € | |
| 66 Intérêts des emprunts | 11000 € | |
| 22 67 Charges exceptionnelles | 196316 € | |
| 23 Virement à investissement | 177489 € | |
| 68 Dotation aux amortissements | 16320 € | |
| 73 FNGIR | 2750 € | |
| 02 Report 2017 | | 336036 € |
| 13 Remboursement | | 10000 € |
| 73 Produit des taxes | | 200215 € |
| 70 Produits des services | | 20700 € |
| 74 Dotations, participations | | 57452 € |
| 75 Produits immeubles | | 94000 € |
| 76 77 Produits exceptionnels | | 5672 € |
| TOTAUX | 724075 € | 724075 € |
| INVESTISSEMENTS | | |
| 02 Dépenses imprévues | 12480 € | |
| 20 et 21 investissements | 61480 € | |
| 23 Travaux | 976850 € | |
| 16 Remb. du capital des emprunts | 84000 € | |
| 10 Dotations (TLE et TVA) et affectation | | 189116 € |
| 13 Subventions | | 279210 € |
| 10 Virement du fonctionnement | | 177489 € |
| 28 Amortissements | | 16320 € |
| 1068 Excédent de fonctionnement | | 472675 € |
| TOTAUX | 1 134810 € | 1 134810 € |

| Compte | Travaux | Dépenses | Recettes (emprunts et subventions) |
|--------|------------------|----------|------------------------------------|
| 2153 | Plu | 2 000 | |
| 2115 | Parc du château | 4 000 | |
| 2313 | Mairie | 923 000 | 271 700 |
| 21318 | Equipement salle | 10 000 | |
| 2152 | trottoir | 20 000 | |
| 2152 | Plateau surélevé | 10 000 | 2 000 |

Le conseil a décidé d'augmenter de 1% les taxes communales cette année.
 Les dotations de l'Etat sont passées de 57347 € en 2014 à 50627 € en 2015 , à 43000 € en 2016, à 39643 en 2017 et 33888 € en 2018.

Le budget primitif 2018 pour l'assainissement M 49

| | <u>Dépenses</u> | <u>Recettes</u> |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|
| EXPLOITATION | | |
| 11 Charges générales | 46500 € | |
| 22 Dépenses imprévues | 6000 € | |
| 67 Charges exceptionnelles | 10703 € | |
| 68 Dotations aux amortissements | 25450 € | |
| Virement à investissement | 3000 € | |
| 65 Créances | 1500 € | |
| Taxe agence de l'eau | 4500 € | |
| 77 Amortissements | | 10883 € |
| 70 Produit des taxes | | 67000 € |
| 02 Excédents 2017 | | 15770 € |
| 74 Subventions d'assainissement | | 4000 € |
| TOTAUX | 97653 € | 97653 € |
| INVESTISSEMENTS | | |
| 001 Déficit investissement | 14715 € | |
| 21 Immobilisations | 15000 € | |
| 13 Amortissements | 10883 € | |
| 23 Autres | 3567 € | |
| 13 Solde reporté | | 14715 € |
| 28 Dotation aux amortissements | | 25450 € |
| 02 Virement de l'exploitation | | 3000 € |
| 10 FC TVA | | 1000 € |
| TOTAUX | 44165 € | 44165 € |

Pas de modification des taxes pour cette année.

Comité des Fêtes

Mieux vivre à Recologne

Enfin le soleil était de la partie pour cette foire de mai 2018. Les exposants ont vu défiler de nombreux visiteurs sur leurs stands. La buvette du comité des fêtes a fonctionné à plein régime. Les manèges ont bien tourné toute la journée. Peu de visiteurs se sont déplacés dans la cour de l'école pour voir les voitures anciennes : nous changerons l'emplacement de cette exposition l'année prochaine .

Un grand merci à tous nos annonceurs qui nous ont fait confiance une nouvelle fois cette année pour annoncer la foire de mai, avec des dépliants plus grands et distribués à plus de 6000 exemplaires cette année . Merci également à tous les membres du comité des fêtes pour leur investissement dans l'organisation de cette journée.

Pour la suite, n'oubliez pas la pétanque du samedi 14 juillet , les feux d'artifice et le grand bal, ainsi que notre soirée beaujolais nouveau du vendredi 16 novembre 2018.

Je vous rappelle que tous les habitants de Recologne qui veulent consacrer un peu de temps à l'animation de notre village peuvent devenir membres du comité des fêtes en me contactant (06 88 02 47 21).

Bonnes vacances à tous .

Daniel MEYER

EN BREF

Dates à retenir :

Le 24 juin 2018 : Le vide-grenier des pompiers

Le 14 juillet 2018 : Cérémonie au monument aux morts et pétanque.

Le 14 juillet 2018 : feux d'artifice et grand bal sur la place

Une réunion sur le thème « **La gendarmerie en Franche Comté** » sera organisée le samedi 15 septembre, à 15 heures 30, à la salle communale de Recologne avec la participation du Capitaine ER Didier GUERIAUD et du Lieutenant Sébastien HENRIOT, commandant la communauté de brigades d'Ecole-Valentin / Recologne .

Afin de permettre de gérer la mise en place du mobilier dans les meilleures conditions toute personne intéressée est invitée à prendre contact avec

Mr Hubert Coulon, 03 81 58 10 43 ou hubert.coulon@dbmail.com

Mairie de Recologne 03 81 58 15 17 ou recologne.mairie@wanadoo.fr

DEMISSION d'une conseillère municipale : Adeline FAHYS élue en 2014 a présenté sa démission du conseil municipal pour des raisons personnelles.

L'ASSOCIATION SPORTIVE RECOLIGNOISE vous informe de la réouverture de la section TENNIS. Les tarifs annuels sont de 30 euros pour les adultes et 20 euros pour les enfants ou étudiants. La carte famille est à 60 euros. Il faut contacter la présidente, Manu ARNOUD, au 06 87 01 54 91, pour les inscriptions.

MAISONS DECOREES POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE : Le 7 avril , Monsieur le Maire a remis les prix aux lauréats des maisons décorées pour les fêtes de fin d'année (photo en couverture) :

Première : Maison CRISTINA

Deuxième ; Maison BILLARD

Troisième : Maison JURAIN

Quatrième : Maison MARILLY

Cinquième : Maison BOISSON

DOUBS HAUT DEBIT : Vous avez peut-être remarqué, depuis quelques semaines, la présence dans les rues de notre village, de personnes s'affairant au pied des poteaux électriques, ouvrant les regards de câbles TELECOM, inscrivant d'étranges signes à la peinture sur le sol. S'ils n'ont rien de cabalistique, ces derniers n'en sont pas moins mystérieux... Pas d'inquiétude ! Il s'agit en fait du repérage des techniciens en télécommunications en charge de la mise en œuvre du très haut débit dans la commune. Dans les semaines à venir, malgré les difficultés rencontrées sur le terrain, les ouvriers chargés de remplacer ou de poser les poteaux en bois (prescription de l'Architecte des Bâtiments de France) et de mettre en place le réseau de fibre optique seront à pied d'oeuvre pour une mise en service, prévisible vers la fin de 2018.

REVISION DU CADASTRE : Vous ne les avez peut-être pas rencontrés, et pourtant, depuis plusieurs semaines, ils sont bien présents sur le territoire communal. Je veux parler, bien sûr, des deux géomètres du cadastre chargés de vérifier et de réactualiser les données cadastrales sur une grande partie du territoire communal. Entre le travail de terrain et l'analyse des relevés, leur mission va s'étendre jusqu'à la fin de cette année. Ces deux personnes (mari et femme dans la vie) sont très sympathiques et accessibles. N'hésitez pas à leur poser des questions ou à leur demander éventuellement des explications.

STATION D'EPURATION

Pour le bon fonctionnement du système d'assainissement, il est formellement interdit de rejeter dans le réseau d'assainissement des corps solides, tels que des débris de toutes sortes, cendres, décombres, cadavres d'animaux, lingettes de nettoyage ou de récurage, tampons et serviettes hygiéniques et, d'une façon générale, toutes matières et produits toxiques pouvant altérer le réseau d'assainissement. Pour information, régulièrement, nous plaçons des marqueurs de détection de ces produits illicites, alors méfiance !!! Tous les produits cités précédemment sont acceptés sans problème dans les déchetteries du SYBERT. Chacun a le devoir de faire preuve de civisme.

POUBELLES

Il est demandé aux habitants de ne pas laisser les poubelles sur le domaine public, pour des raisons d'encombrement, de sécurité et d'hygiène. D'autre part, avec le système de redevance incitative, toutes les poubelles qui se trouvent à l'extérieur des propriétés sont systématiquement relevées à chaque passage du camion de ramassage des ordures ménagères. Donc votre facture d'ordures ménagères risque de subir une sérieuse augmentation en fin d'année !!!

Démarchage à domicile ou téléphonique :

Des représentants peu scrupuleux se présentent à vous pour vous vendre différents matériels ou faire des études sur l'isolation de votre maison en disant qu'ils viennent de la part de la mairie : il n'en est rien. Si la mairie confie un travail à une entreprise quelconque, vous serez prévenus. Si vous êtes démarchés de cette façon, il faut prévenir immédiatement le maire qui interviendra pour faire cesser ces agissements.

LES ANNONCES ET LES RAPPELS

LES DEJECTIONS CANINES

Les déjections canines envahissent la place des Tilleuls et les abords de l'école. Pour éviter cette pollution, nous vous proposons deux solutions :

- Vous pouvez aller avec vos animaux en pleine nature, en dehors du village.
- Si vous êtes dans le village, vous devez ramasser les déjections.

LES PETITS RAPPELS

Une place de parking pour les personnes handicapées a été créée devant la mairie ; merci de la laisser libre si vous n'êtes pas handicapé.

Les trottoirs sont réservés aux piétons; ce ne sont pas des places de parking pour les voitures ; la municipalité a demandé à la gendarmerie de sévir.

FEUX DE JARDINS ET VERGERS :

Tout au long de l'année, il est interdit de faire du feu sur le territoire de la commune.

TENNIS DE TABLE : Le club de tennis de table de LAVERNAY (Tous les niveaux départementaux) recrute des joueurs pour la saison prochaine qui commencera en septembre 2018 . Si vous êtes intéressés, prenez contact avec Daniel MEYER au 06 88 02 47 21.

FETE DES MERES : Les mères de famille étaient peu nombreuses cette année au goûter organisé par la mairie (voir photo en couverture). Le conseil se demande s'il faut continuer de célébrer la fête des mères de cette façon.

INFORMATIONS PRATIQUES

Rappel des horaires pour l'utilisation des matériels bruyants (tondeuses-débroussailleuses-tronçonneuses...) - extrait de l'arrêté préfectoral :

- * En semaine : le matin de 8 heures 30 à 12 heures
l'après-midi de 14 heures 30 à 19 heures 30
- * Le samedi : le matin de 9 heures à 12 heures
l'après-midi de 15 heures à 19 heures
- * le dimanche et les jours fériés : Le matin de 10 heures à midi .

Rappels Réglementaires:

* La divagation des chiens et des chats est interdite. Suite aux réclamations adressées en mairie, il est rappelé que les contrevenants peuvent être verbalisés.

* Le code de la route interdit le stationnement des véhicules sur les trottoirs, car ils sont réservés aux piétons. Ceci est également valable pour les trottoirs de notre village.

* Respect de l'environnement : On trouve de plus en plus de canettes, paquets de cigarettes et papiers gras dans notre village et sur les bords des chemins; les employés communaux ne peuvent pas passer leur temps à ramasser ces débris. Nous comptons sur le civisme de chacun pour que la nature reste propre .

* Feux de jardins et vergers : Tout au long de l'année, il est interdit de faire du feu sur le territoire de la commune.

Les cérémonies au monument aux morts :

- Nous vous rappelons notre invitation à participer aux cérémonies du souvenir les 8 mai, 14 juillet, 11 novembre de chaque année, à 11 heures 30. A l'issue de cette cérémonie, la municipalité vous invite à un apéritif.

Nouveaux habitants:

- Nous aimerions avoir votre visite en mairie pour faire connaissance et noter votre état civil afin de mieux vous servir ensuite.

Ouverture de la mairie:

- * Le lundi : de 8h45 à 12 heures.
- * Le mercredi : de 8h45 à 12 heures.
- * Le vendredi : de 14 heures à 17h30 .
- * Permanence du Maire : le vendredi de 17 heures à 19 heures
Et sur rendez-vous : 03 81 58 15 17
Mail : recologne.mairie@wanadoo.fr

La bibliothèque municipale :

- Le samedi de 14 heures à 15 heures. Plus de 2000 livres à votre disposition. Il n'y a pas de frais d'adhésion et de location.

Délivrance et renouvellement du passeport et de la carte d'identité:

Pour des raisons techniques, la mairie ne peut plus délivrer les passeports et les cartes d'identité. Les communes les plus proches de Recologne pour déposer les demandes sont Besançon, Ecole-Valentin et Saint-Vit. Les tarifs vont de 20 euros pour les mineurs de moins de 15 ans à 45 euros pour les mineurs de plus de 15 ans et à 89 euros pour les majeurs.

Recensement pour la journée d'appel à la défense:

* Le recensement des jeunes garçons et filles âgés de 16 ans est indispensable. L'attestation est réclamée lors de l'inscription aux examens, concours, permis de conduire.

Listes électorales :

- Les nouveaux habitants et les jeunes qui auront 18 ans au 28 FEVRIER 2019 doivent se faire inscrire en mairie avant le 31 DECEMBRE 2018.

NUMEROS A RETENIR

Point d'accueil et d'écoute jeunes : 03 81 822 391

Victimes de violences conjugales : 3919

Le médecin de garde : 39 66

Urgences : 15 Pompiers : 18 ou 118

Lampes de rues

* Afin que l'entreprise chargée de l'entretien de l'éclairage public intervienne dans les délais les plus brefs (dès que deux pannes sont signalées), avertir le secrétariat de mairie dès qu'un dysfonctionnement est constaté.

Tarifs 2018

Concession cimetière Contact : Philippe NANN au 03 81 58 11 37
50 €/m² pour les concessions de 30 ans
75 €/m² pour les concessions de 50 ans
200 €/m² pour les concessions perpétuelles
(+frais d'enregistrement de 60 à 75 Euros)

Columbarium
Case à 4 urnes : 300 Euros
Case à 6 urnes : 400 Euros
Cavurne (petite tombe pour urne) : 120 Euros
Jardin du souvenir : gratuit

Location salle communale:

Contact : Annie ROUSSELOT au 03 81 58 13 30 caution : 305 Euros

Habitants de RECOLOGNE :

Week-End : 160 euros

Apéritif : 60 euros

Personnes de l'extérieur :

Week-End : 270 euros

Apéritif : 110 euros

Associations extérieures au village :

Un jour : 120 euros

Deux jours : 150 euros

Commerçants :

Un jour : 210 euros

Deux jours : 260 euros

Trois jours : 360 euros

Mise à disposition de la salle en cas d'obsèques :

Habitants de Recologne : 20 euros

Autres personnes : 50 euros

Alambic: 10 Euros / jour pour les habitants de Recologne
20 Euros pour les autres utilisateurs

Affouage : 32 Euros le stère en bordure de chemin et 7 euros sur pied.
Inscription en mairie.

RAPPEL : l'affouage est réservé aux habitants de la commune.

Taxe de raccordement au réseau d'assainissement :

Cette taxe est fixée à 1200 Euros payables en 2 fois :

- 600 Euros à l'ouverture du chantier

- 600 Euros 3 mois plus tard.

Le parc automobile à Recologne au début du XXème siècle.

Au 1er janvier 1914, le parc automobile de Recologne comptait 5 véhicules :

3 voitures de tourisme de marque Chenard et Peugeot et 2 motocyclettes Peugeot.

Le 31 décembre de la même année une voiture Peugeot supplémentaire était enregistrée., pour le service du courrier. Fin 1915, ce véhicule n'apparaît plus dans la feuille de recensement.

En 1920, nous trouvons 2 voitures Fiat de même modèle pour un même propriétaire, 2 voitures Peugeot et 3 motocyclettes Peugeot. Cette année apparaissent aussi 2 poids lourds : 1 Pierce trov (plateau, charge utile 3 T, avec remorque 4 roues, 6 T) et 1 Fiat (plateau, charge utile 1,8 T) appartenant au propriétaire des 2 Fiat.

En 1927, le parc automobile de Recologne comptait 12 véhicules :

4 véhicules de tourisme de marque Citroën, Peugeot et Delage ;

2 camionnettes, Citroën et Vermorel ;

5 motos, Peugeot, BSA, Ultima, Le Grimpeur et Argenteuil ;

2 « cycle-cars », Peugeot et Salmson.

Une liste nominative de recensement des véhicules automobiles ou remorques était adressée par la mairie chaque année avant le 1^{er} février, à la préfecture. Un contrôle annuel spécifiant l'état du véhicule était obligatoire et une souche était remise à la mairie. Ainsi en 1927, 3 sont bons, 5 assez bons, 3 passables, 2 très usagés et 1 inapte (26 mars 1927).

CHENARD (et WALKER) : véhicules automobiles produits à Asnières, puis à Gennevilliers à partir de 1908.

PIERCE TROV : ?? Pierce Arrow, constructeur américain de motos et voitures de grand luxe, se lance dans les camions à partir de 1910.

VERMOREL : Les Ets Vermorel construisent et vendent leur première voiture en 1898, à Villefranche-sur-Saône, où ils fabriquaient du matériel pour la viticulture.

ULTIMA : Issues des Ets Billion à Lyon, les deux premières vraies Ultima (type A et B) sont produites en 1920. En 1929 sont même proposés des versions utilitaires, tourisme, de luxe et un modèle pour dame, ecclésiastique et ville.

LE GRIMPEUR : constructeur de motocyclettes à Paris de 1923 à 1925. L'entreprise fondée et dirigée par Georges Ferniot sera absorbée en 1925 par le constructeur Dresch. Les motos seront vendues sous les 2 marques, Dresch et Le Grimpeur.

ARGENTEUIL : inconnu...

SALMSON : Cyclecar = véhicule léger à 4 roues, soumis à un régime juridique et fiscal spécial entre les deux guerres. Production entre 1919 et 1929. A l'origine la Société des moteurs Salmson est constructeur de moteurs d'avions et d'aéronefs.

François Jost



Fête des voisins à Duretête



La fête des mères 2018



Remise des prix pour les maisons décorées

Foire de mai 2018



Un loup à la bibliothèque



Fête des voisins au Chanois